

Évaluations des espèces sauvages du COSEPAC (version détaillée), avril 2010*

Les résultats sont regroupés selon le taxon, puis selon la catégorie de statut. L'aire d'occurrence au Canada (par province, territoire ou océan) et l'historique des désignations de statut sont fournies pour chaque espèce sauvage. Les critères d'évaluation et la justification de la désignation sont indiqués s'il y a lieu.**

Oiseaux

Grue blanche

Grus americana

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(iii); D1

Justification de la désignation

La totalité de la population mondiale naturelle de cette espèce niche au Canada. Elle n'a jamais été commune, mais elle a frôlé l'extinction au début du siècle dernier lorsque sa population a chuté à seulement 14 adultes. Les mesures de conservation mises en place au Canada et aux États-Unis ont non seulement permis de sauver la population restante d'une disparition, mais elles ont par la suite entraîné une hausse des effectifs. Des mesures visant à assurer la persistance de l'espèce par l'établissement de volées sauvages d'oiseaux élevés en captivité à l'extérieur du Canada se poursuivent depuis plusieurs décennies. La population nicheuse du Canada demeure cependant très petite et est confinée à une aire de reproduction limitée et à une seule aire d'hivernage. Cette situation rend l'espèce vulnérable aux catastrophes naturelles (p. ex. sécheresses, ouragans) et à une variété de menaces anthropiques continues (p. ex. perte et dégradation de l'habitat de terres humides côtières dans l'aire d'hivernage, déversements d'hydrocarbures dans les zones côtières et collisions avec des lignes électriques et d'autres structures durant la migration). Comme l'espèce atteint sa maturité sexuelle tardivement et produit naturellement peu de jeunes chaque année, sa capacité intrinsèque de résister aux facteurs compromettant sa survie ou son succès reproducteur est faible.

Répartition NT AB SK MB

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1978. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2000 et en avril 2010.

Moucherolle vert

Empidonax virescens

En voie de disparition

Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation

Au Canada, cette espèce est restreinte à certains types de forêts matures dans le sud de l'Ontario. Seulement un faible nombre d'individus se reproduisent au Canada. Bien que la population semble avoir été relativement stable depuis les 10 à 20 dernières années, l'immigration provenant de populations des États-Unis pourrait probablement en être la raison. L'espèce est menacée par les pratiques forestières, en particulier celles qui ciblent l'élimination des arbres de grande taille. La perte de plus en plus généralisée d'une variété d'espèces d'arbres préférées pour la nidification due à la propagation d'un ensemble d'insectes et d'agents pathogènes forestiers envahissants constitue également une source de préoccupation importante, tant au Canada qu'aux États-Unis. Ensemble, ces menaces pesant sur l'habitat réduisent grandement le potentiel d'immigration provenant de populations adjacentes des États-Unis.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1994. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2000 et en avril 2010.

Goglu des prés

Dolichonyx oryzivorus

Menacée

Critères d'évaluation A2b

Justification de la désignation

Plus de 25 % des effectifs de la population mondiale de cette espèce d'oiseau des prairies se reproduit au Canada, soit la partie nord de l'aire de répartition de l'espèce. L'espèce a subi de graves déclin depuis la fin des années 1960. Ces déclin se sont poursuivis au cours des dix dernières années, particulièrement dans le centre de son aire de répartition dans l'est du Canada. Les menaces qui pèsent sur l'espèce sont la mortalité accidentelle causée par les activités agricoles, la perte et la fragmentation de l'habitat, l'exposition aux pesticides et le contrôle aviaire aux sites de repos dans l'aire d'hivernage.

Répartition BC AB SK MB ON QC NB PE NS NL

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 2010.

Pic de Lewis

Melanerpes lewis

Menacée

Critères d'évaluation C2a(i); D1

Justification de la désignation

Au Canada, ce pic se reproduit uniquement en Colombie-Britannique. Sa population est petite, se chiffrant à moins de 1 000 individus et il y a preuve de déclin continu dans les portions de son aire de répartition canadienne où l'espèce a fait l'objet d'un suivi au fil du temps. La population mondiale de l'espèce (Canada et États-Unis) présente également des déclins significatifs. Les menaces qui pèsent sur l'espèce incluent la perte et la dégradation de l'habitat résultant de l'intensification du développement urbain et de l'exploitation agricole et de la suppression des incendies. De récents relevés ont démontré que l'espèce avait un effectif beaucoup plus faible qu'on ne le croyait auparavant.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2001. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en avril 2010.

Pipit de Sprague

Anthus spragueii

Menacée

Critères d'évaluation Ne correspond à aucun des critères, mais est désigné espèce « menacée » en raison d'un déclin substantiel de la population depuis la fin des années 1960, et la prévision d'une perte et d'une fragmentation de l'habitat qui affectera probablement cette espèce qui requiert de grandes parcelles de prairies.

Justification de la désignation

Environ 80 % de la population reproductrice mondiale de cette espèce se trouve au Canada. L'espèce se limite à un habitat précis et requiert de grandes parcelles de prairie indigène intacte pour se reproduire. Les menaces pesant sur ses aires de reproduction et d'hivernage incluent la perte, la dégradation et la fragmentation continues de l'habitat. L'espèce a subi des déclins à long terme et ne présente pas de signes de rétablissement.

Répartition AB SK MB

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en avril 2010.

Petit-duc nain

Otus flammeolus

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Au Canada, ce petit strigidé est confiné aux forêts plus âgées de douglas de Menzies et de pins ponderosas de l'intérieur sud de la Colombie-Britannique. Pour se reproduire, l'espèce a besoin de forêts de conifères matures comportant une mosaïque de vieux arbres de grand diamètre, de groupes denses d'arbres plus jeunes en régénération et de petites parcelles de prairie arbustive. L'exploitation forestière a entraîné une importante diminution de l'étendue et de la qualité de cet habitat entre le début et le milieu des années 1900. Les menaces continues qui pèsent sur l'espèce incluent les pratiques forestières qui entraînent l'élimination des arbres de grande taille et des chicots, les épidémies d'insectes nuisibles comme le dendroctone du pin ponderosa et les feux de forêt catastrophiques combinées à la petite taille de la population de l'espèce, à sa répartition limitée, à la petite taille des couvées et à la maturation sexuelle tardive des mâles.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1988. Réexamen et confirmation du statut en avril 1999, en novembre 2001, et en avril 2010.

Reptiles

Couleuvre royale

Regina septemvittata

En voie de disparition

Critères d'évaluation B2ab(ii,iii,iv,v); C2a(i)

Justification de la désignation

Cette espèce a une aire de répartition restreinte et en déclin dans le sud-ouest de l'Ontario. Elle y est représentée par des petites populations dispersées qui sont isolées en raison de la fragmentation de l'habitat et de la faible capacité de dispersion de l'espèce. Au cours de la dernière décennie, le nombre de localités existantes a connu un déclin et l'habitat riparien et riverain a continué à faire l'objet d'une perte et d'une dégradation. L'espèce est limitée par son régime alimentaire extrêmement spécialisé et menacée par le déclin de ses proies (écrevisses juvéniles qui viennent de muer). Elle est également menacée par la persécution et les effets de deux espèces envahissantes, la moule zébrée et le roseau commun.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 2010.

Tortue caouanne

Caretta caretta

En voie de disparition

Critères d'évaluation A2b+4b

Justification de la désignation

Cette espèce est en déclin à l'échelle mondiale. Des déclinis continus bien documentés ont été observés chez la population de l'Atlantique Nord-Ouest. Des juvéniles de cette population s'aventurent régulièrement dans les eaux canadiennes de l'Atlantique pour se nourrir. La population canadienne est menacée directement par la pêche commerciale, particulièrement les prises accessoires dans la pêche pélagique à la palangre, ainsi que par la perte et la dégradation de plages de nidification dans le sud-est des États-Unis et dans les Caraïbes. Les autres menaces incluent les prises accessoires des chaluts de fond et pélagiques, le dragage, les filets maillants, les débris marins, la pollution chimique et la récolte illégale d'œufs et de femelles nicheuses.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2010.

Amphibiens

Crapaud de Fowler

Anaxyrus fowleri

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(ii,iii,v)c(iv)+2ab(ii,iii,v)c(iv); E

Justification de la désignation

Cette espèce ne se trouve que sur des plages sablonneuses dans trois secteurs isolés géographiquement le long de la rive nord du lac Érié. Elle est disparue d'un grand nombre de sites historiques situés sur la rive du lac Érié et son abondance et son nombre de populations continuent de diminuer par suite de la perte et de la dégradation de l'habitat causées par les espèces envahissantes (roseau commun, moule zébrée) et les activités anthropiques, dont l'aménagement du littoral, le nettoyage des plages, la construction de brise-lames, les perturbations causées par les bulldozers sur les plages, l'utilisation de véhicules sur les plages et les contaminants agricoles et industriels. De plus, un modèle d'analyse de la viabilité des populations (AVP) indique que depuis la dernière décennie, la probabilité de disparition de l'espèce au Canada au cours des 20 prochaines années a considérablement augmenté.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1986. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 2010.

Crapaud des steppes

Anaxyrus cognatus

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette espèce est largement répartie, mais ses populations sont dispersées et généralement de petite taille et fluctuent en nombre. Elle satisfait presque aux critères de la catégorie « menacée » et pourrait devenir « menacée » en raison de la perte et de la dégradation continues de son habitat, en particulier de la perte des terres humides intermittentes causée par l'exploitation agricole, le développement pétrolier et gazier et le nombre accru de sécheresses. Ces menaces accentuent

la fragmentation des populations et compromettent leur persistance.

Répartition AB SK MB

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en mai 2002 et en avril 2010.

Poissons

Épinoche benthique à trois épines du lac Paxton

Gasterosteus aculeatus

En voie de disparition

Critères d'évaluation A3e

Justification de la désignation

Ce petit poisson d'eau douce est une espèce endémique canadienne unique qui est restreinte à un seul petit lac dans le littoral de la Colombie-Britannique (C.-B.). L'espèce sauvage est gravement menacée de disparition en raison de l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes, lesquelles ont été observées comme entraînant la disparition rapide d'espèces semblables dans au moins deux autres lacs. Les espèces aquatiques envahissantes continuent d'accroître dans les lacs sur l'île de Vancouver adjacente et sur les basses-terres continentales de la Colombie-Britannique, et il y a donc une probabilité raisonnable que les espèces envahissantes pourraient être introduites dans l'habitat de l'espèce au cours des 10 prochaines années. L'espèce est également vulnérable à la perte et à la dégradation de l'habitat causées par les activités d'extraction d'eau et d'utilisation des terres dans le paysage environnant.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1998. Réexamen et confirmation du statut en avril 1999. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en mai 2000. Réexamen et confirmation du statut en avril 2010.

Épinoche benthique à trois épines du ruisseau Vananda

Gasterosteus aculeatus

En voie de disparition

Critères d'évaluation A3e

Justification de la désignation

Ce petit poisson d'eau douce est une espèce endémique canadienne unique qui est restreinte à trois petits lacs interconnectés dans le littoral de la Colombie-Britannique (C.-B.). L'espèce sauvage est gravement menacée de disparition en raison de l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes, lesquelles ont été observées comme entraînant la disparition rapide d'espèces semblables dans au moins deux autres lacs. Les espèces aquatiques envahissantes continuent d'accroître dans les lacs sur l'île de Vancouver adjacente et sur les basses-terres continentales de la Colombie-Britannique, et il y a donc une probabilité raisonnable que les espèces envahissantes pourraient être introduites dans l'habitat de l'espèce au cours des 10 prochaines années. L'espèce est également vulnérable à la perte et à la dégradation de l'habitat causées par les activités d'extraction d'eau et d'utilisation des terres dans le paysage environnant.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1999. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en mai 2000. Réexamen et confirmation du statut en avril 2010.

Épinoche limnétique à trois épines du lac Paxton

Gasterosteus aculeatus

En voie de disparition

Critères d'évaluation A3e

Justification de la désignation

Ce petit poisson d'eau douce est une espèce endémique canadienne unique qui est restreinte à un seul petit lac dans le littoral de la Colombie-Britannique (C.-B.). L'espèce sauvage est gravement menacée de disparition en raison de l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes, lesquelles ont été observées comme entraînant la disparition rapide d'espèces semblables dans au moins deux autres lacs. Les espèces aquatiques envahissantes continuent d'accroître dans les lacs sur l'île de Vancouver adjacente et sur les basses-terres continentales de la Colombie-Britannique, et il y a donc une probabilité raisonnable que les espèces envahissantes pourraient être introduites dans l'habitat de l'espèce au cours des 10 prochaines années. L'espèce est également vulnérable à la perte et à la dégradation de l'habitat causées

par les activités d'extraction d'eau et d'utilisation des terres dans le paysage environnant.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1998. Réexamen et confirmation du statut en avril 1999. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en mai 2000. Réexamen et confirmation du statut en avril 2010.

Épinoche limnétique à trois épines du ruisseau Vananda

Gasterosteus aculeatus

En voie de disparition

Critères d'évaluation A3e

Justification de la désignation

Ce petit poisson d'eau douce est une espèce endémique canadienne unique qui est restreinte à trois petits lacs interconnectés dans le littoral de la Colombie-Britannique (C.-B.). L'espèce sauvage est gravement menacée de disparition en raison de l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes, lesquelles ont été observées comme entraînant la disparition rapide d'espèces semblables dans au moins deux autres lacs. Les espèces aquatiques envahissantes continuent d'accroître dans les lacs sur l'île de Vancouver adjacente et sur les basses-terres continentales de la Colombie-Britannique, et il y a donc une probabilité raisonnable que les espèces envahissantes pourraient être introduites dans l'habitat de l'espèce au cours des 10 prochaines années. L'espèce est également vulnérable à la perte et à la dégradation de l'habitat causées par les activités d'extraction d'eau et d'utilisation des terres dans le paysage environnant.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1999. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en mai 2000. Réexamen et confirmation du statut en avril 2010.

Lamproie de l'ouest

Lampetra richardsoni

En voie de disparition

Population du ruisseau Morrison

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Cette population dimorphe de lamproie est un petit poisson d'eau douce endémique à un petit ruisseau dans l'est de l'île de Vancouver. Elle est vulnérable à la perte et à la dégradation de l'habitat en raison de sa proximité immédiate à une route principale et de l'urbanisation accrue dans le bassin hydrographique.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1999. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en mai 2000 et en avril 2010.

Morue franche

Gadus morhua

En voie de disparition

Population de Terre-Neuve-et-Labrador

Critères d'évaluation A2b

Justification de la désignation

La présente unité désignable inclut les unités de gestion de la morue 2GH, 2J3KL et 3NO, situées dans les eaux côtières et extracôtières du Labrador et de l'est de Terre-Neuve, incluant les Grands Bancs. Dans ce secteur, la morue a connu un déclin de 97 à 99 % au cours des trois dernières générations, et un déclin de plus de 99 % depuis les années 1960. La zone d'occupation a considérablement diminué à la suite de l'effondrement des stocks au début des années 1990. La surpêche a été principalement responsable de ce déclin d'abondance, et les taux de pêche ont considérablement diminué depuis 1992. Les effectifs de la population sont toutefois demeurés très faibles et montrent peu de signes de rétablissement significatif. Les plus récents relevés indiquent une augmentation en abondance au cours des trois dernières années, mais cette augmentation est très faible en comparaison aux déclins enregistrés au cours des trois dernières générations. La très faible abondance et la répartition spatiale contractée de la population rendent cette dernière vulnérable aux événements catastrophiques, tels que des conditions océanographiques anormales. La pêche, la prédation et les changements écosystémiques demeurent des menaces. Il n'y a pas de point de référence limite (PRL) pour l'unité de gestion 2J3KL, mais la population dans ce secteur est considérée comme étant bien en-dessous de toute valeur raisonnable de PRL. Il y a un moratoire sur la pêche hauturière dans la zone 2J3KL et une pêche côtière

d'intendance sans aucun total autorisé des captures officiel. Il y a également un moratoire sur la pêche dans l'unité de gestion 3NO. Il y a un PRL pour cette unité de gestion, et la population est bien en-dessous de cette valeur.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut

L'espèce était considérée comme étant une seule unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1998. Lorsque l'espèce a été divisée en populations séparées en mai 2003, la population de Terre-Neuve-et-Labrador a été désignée « en voie de disparition ». Réexamen et confirmation du statut en avril 2010.

Morue franche

Gadus morhua

En voie de disparition

Population sud-laurentienne

Critères d'évaluation A2b+3b+4b; E

Justification de la désignation

Les populations de cette unité désignable ont connu un déclin de 90 % au cours des trois dernières générations. La surpêche est principalement responsable du déclin rapide de l'abondance au début des années 1990. La pêche commerciale a été suspendue en 1993, et les effectifs se sont stabilisés pendant un certain nombre d'années. Toutefois, une hausse de la mortalité naturelle et les faibles prises continues ont provoqué un nouveau déclin des effectifs. Selon une analyse quantitative des paramètres démographiques de la population, ce déclin va se poursuivre même en l'absence de pêche si les taux de mortalité naturelle se maintiennent à leur niveau élevé actuel. La présente unité désignable inclut les unités de gestion de la morue 4TVn (novembre – avril), 4Vn (mai – octobre) et 4VsW. Un point de référence limite (PRL) a été estimé pour l'unité de gestion 4TVn et le statut actuel est évalué comme étant bien au-dessous du PRL. Un PRL n'a pas été estimé pour l'unité de gestion 4VsW, cependant il est considéré comme étant à un niveau critiquement bas.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut

L'espèce était considérée comme étant une seule unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1998. Lorsque l'espèce a été divisée en populations séparées en mai 2003, la population des Maritimes a été désignée « préoccupante ». Lorsque la population des Maritimes a été par la suite divisée en deux populations (population sud-laurentienne et population du Sud) en avril 2010, la population sud-laurentienne a été désignée « en voie de disparition », et la population des Maritimes initiale a été désactivée.

Morue franche

Gadus morhua

En voie de disparition

Population du Sud

Critères d'évaluation A2b

Justification de la désignation

Les populations de cette unité désignable ont connu un déclin de 64 % au cours des trois dernières générations, et le déclin est continu. L'espèce fait encore l'objet d'une pêche commerciale, et cette activité contribue de façon importante au déclin. Aussi, il y a des indications d'une hausse inexplicée de la mortalité naturelle dans la portion 4X de l'unité désignable. Une immigration en provenance de la population des États-Unis est jugée comme improbable en raison de la faible abondance de l'espèce dans ce secteur. Cette unité désignable inclut les unités de gestion de la morue 4X5Y et 5Zjm. Il y a une pêche dirigée de l'espèce dans le secteur 4X5Y, et bien qu'il n'y ait pas de point de référence limite, de récents avis en gestion des pêches indiquent que cette unité de gestion est à un niveau critiquement bas. Il y a également une pêche dirigée dans l'unité de gestion 5Zjm et cette pêche est cogérée avec les États-Unis.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut

L'espèce était considérée comme étant une seule unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1998. Lorsque l'espèce a été divisée en populations séparées en mai 2003, la population des Maritimes a été désignée « préoccupante ». Lorsque la population des Maritimes a été par la suite divisée en deux populations (population sud-laurentienne et population du Sud) en avril 2010, la population du Sud a été désignée « en voie de disparition », et la population des Maritimes initiale a été désactivée.

Morue franche***Gadus morhua*****En voie de disparition****Population nord-laurentienne**Critères d'évaluation A2bJustification de la désignation

Les populations de cette unité désignable ont connu un déclin de 76 à 89 % au cours des trois dernières générations. La surpêche est principalement responsable de ce déclin d'abondance et il n'y a aucun signe de rétablissement. Cette unité désignable inclut les unités de gestion de la morue 3Ps et 3Pn4RS. Un point de référence limite (PRL) a été estimé pour l'unité de gestion 3Pn4RS. L'abondance de cette unité de gestion a été relativement stable au cours de la dernière décennie, mais elle est bien au-dessous du PRL, et la pêche dirigée se poursuit. L'abondance dans le sud de Terre-Neuve (3Ps) diminue. L'évaluation indique que cette unité de gestion est au PRL et que la pêche dirigée se poursuit.

Répartition Océan AtlantiqueHistorique du statut

L'espèce était considérée comme étant une seule unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1998. Lorsque l'espèce a été divisée en populations séparées en mai 2003, la population nord-laurentienne a été désignée « menacée ». Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 2010.

Sébaste atlantique***Sebastes mentella*****En voie de disparition****Population du golfe du Saint-Laurent et du chenal Laurentien**Critères d'évaluation A2b+4bJustification de la désignation

À l'instar des autres membres de la famille des Sébastidés, cette espèce est longévive (âge maximal d'environ 75 ans), présente une maturation tardive (durée de génération de 18 ans) et est très vulnérable à la mortalité due aux activités anthropiques. Le recrutement est épisodique, les classes d'âge abondantes n'étant observées qu'à tous les 5 à 12 ans. L'abondance des individus matures a connu un déclin de 98 % depuis 1984, soit l'équivalent d'un peu plus d'une génération, et le déclin n'a pas cessé. Les principales menaces connues qui pèsent sur l'espèce sont la pêche dirigée et la récolte accidentelle d'individus lors de la pêche d'autres espèces (prises accessoires). La récolte de certaines portions de cette population (golfe du Saint-Laurent) est actuellement limitée à une pêche indicatrice, mais la pêche commerciale demeure ouverte dans d'autres secteurs (chenal Laurentien). Même si l'utilisation de grilles séparatrices par les chaluts crevettiers a permis de réduire substantiellement les volumes de prises accessoires depuis les années 1990, la récolte accidentelle pourrait encore être suffisamment fréquente pour compromettre le rétablissement.

Répartition Océan AtlantiqueHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2010.

Chabot de la chaîne côtière***Cottus aleoticus*****Menacée****Population Cultus**Critères d'évaluation D2Justification de la désignation

Cette espèce est un petit poisson d'eau douce endémique du Canada qui se trouve dans un seul lac situé dans la région des basses-terres continentales du sud-ouest de la Colombie-Britannique. Cette région fait l'objet d'une urbanisation à la fois rapide et soutenue. Le lac est intensément utilisé à des fins récréatives et se jette dans la vallée du bas Fraser, où de nombreuses espèces envahissantes sont bien établies. Les tendances des indices d'abondance indiquent un déclin modeste. Le fait que l'espèce est confinée à une seule localité, la rend particulièrement vulnérable à un déclin de la qualité de son habitat ou à l'établissement d'une espèce de vertébré envahissante dans le lac.

Répartition BCHistorique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1997. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2000 et en avril 2010.

Naseux d'Umatilla***Rhinichthys umatilla*****Menacée**Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Ce petit poisson d'eau douce a une distribution limitée au Canada comprenant des habitats qui ont été profondément modifiés par les nombreux aménagements hydroélectriques (transformation des habitats riverains en habitats de réservoir, régimes d'écoulement altérés). Il est probable que l'habitat continuera à diminuer et à se détériorer en raison des activités hydroélectriques, des changements climatiques et de l'intensification des activités d'extraction de l'eau. L'espèce est également vulnérable aux espèces aquatiques envahissantes qui sont largement réparties dans la portion des rivières Columbia-Kootenay comprise dans son aire. Les nouveaux aménagements hydroélectriques et de stockage des eaux proposés dans le bassin de la rivière Similkameen représentent une menace potentielle importante pour la qualité de l'habitat.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1988. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en avril 2010.

Sébaste à bouche jaune

Sebastes reedi

Menacée

Critères d'évaluation A2b

Justification de la désignation

À l'instar d'autres espèces de sébastes, cette espèce longévive (âge maximal de 100 ans) à croissance lente (durée de génération de 30 ans) est vulnérable à la pêche commerciale. Des relevés de navires de recherche indiquent que l'abondance a connu un déclin considérable au cours des 40 dernières années (1,5 génération). Alors que les relevés contemporains conçus spécifiquement pour les espèces de poisson de fond indiquent une période récente (5 années) de stabilité relative, il n'est pas clair que le déclin ait cessé. La période de déclin initiale s'est produite avec l'exploitation de la pêche commerciale de cette espèce et d'autres espèces de sébastes. Bien que cela soit considéré normal pour une population nouvellement exploitée, le déclin total de l'abondance est inféré comme étant bien au-delà de ce qui est considéré comme étant optimal pour une population exploitée. L'absence de tout événement de fort recrutement au cours des 20 dernières années est également une préoccupation. L'espèce est un élément important de la pêche commerciale de la Colombie-Britannique. La pêche continue de représenter une menace et il n'y a pas de point de référence limite établi pour gérer la pêche de façon prudente.

Répartition Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 2010.

Sébaste atlantique

Sebastes mentella

Menacée

Population du Nord

Critères d'évaluation Correspond au critère de la catégorie « en voie de disparition », A2b, mais est désigné espèce « menacée », A2b, car l'espèce est largement répartie, inclut plusieurs millions d'individus matures, et a été stable ou en croissance depuis le milieu des années 1990.

Justification de la désignation

À l'instar des autres membres de la famille des Sébastidés, cette espèce est longévive (âge maximal d'environ 75 ans), présente une maturation tardive (durée de génération de 23 ans) et est très vulnérable à la mortalité due aux activités anthropiques. Le recrutement est épisodique, les classes d'âge abondantes n'étant observées qu'à tous les 5 à 12 ans. L'abondance des individus matures a connu un déclin de 98 % depuis 1978, soit l'équivalent d'un peu plus d'une génération. Toutefois, les déclins ont cessé depuis le milieu des années 1990, et des augmentations ont même été observées dans certaines régions. Les principales menaces connues qui pèsent sur l'espèce sont la pêche dirigée et la récolte accidentelle d'individus lors de la pêche d'autres espèces (prises accessoires). La pêche dans certaines portions de cette unité désignable est actuellement interdite, mais elle est permise dans d'autres secteurs. Même si l'utilisation de grilles séparatrices par les chaluts crevettiers a permis de réduire substantiellement les volumes de prises accessoires depuis les années 1990, la récolte accidentelle pourrait encore compromettre le rétablissement de la population.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 2010.

Sébaste d'Acadie***Sebastes fasciatus*****Menacée****Population de l'Atlantique**

Critères d'évaluation Correspond au critère de la catégorie « en voie de disparition », A2b, mais est désigné espèce « menacée », A2b, car l'espèce est largement répartie, la population inclut plusieurs centaines de millions d'individus matures, et les indices d'abondance sont stables ou en croissance dans certains secteurs depuis les années 1990.

Justification de la désignation

À l'instar des autres membres de la famille des Sébastidés, cette espèce est longévive (âge maximal d'environ 75 ans), présente une maturation tardive (durée de génération de 16 à 18 ans) et est très vulnérable à la mortalité due aux activités anthropiques. Le recrutement est épisodique, les classes d'âge abondantes n'étant observées qu'à tous les 5 à 12 ans. L'abondance des individus matures a connu un déclin de 99 % en l'espace d'environ deux générations dans les régions qui présentaient historiquement les plus fortes abondances. Depuis les années 1990, aucune tendance à long terme n'a cependant été observée dans un secteur alors que les tendances ont été stables ou ont même augmenté dans les autres secteurs où d'importants déclinés ont été observés. Les principales menaces connues qui pèsent sur l'espèce sont la pêche dirigée et la récolte accidentelle d'individus lors de la pêche d'autres espèces (prises accessoires). La pêche dans certaines portions de l'aire de répartition de cette unité désignable est actuellement interdite, mais elle est permise dans d'autres secteurs. Même si l'utilisation de grilles séparatrices par les chaluts crevettiers a permis de réduire substantiellement les volumes de prises accessoires depuis les années 1990, la récolte accidentelle pourrait encore être suffisamment fréquente pour compromettre le rétablissement de la population.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 2010.

Aiguillat commun***Squalus acanthias*****Préoccupante****Population de l'Atlantique**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce petit requin est largement réparti dans les régions océaniques tempérées du monde et semble être une espèce généraliste en matière d'habitat. La population de l'Atlantique est présente du Labrador au cap Hatteras. Dans les eaux canadiennes, l'espèce est plus abondante dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. En moyenne, les femelles donnent naissance à six petits tous les deux ans. La période de gestation, une des plus longues connues chez les vertébrés, dure de 18 à 24 mois. L'espèce compte peu de prédateurs naturels, mais la pêche ciblée et les prises accessoires constituent des facteurs importants de mortalité. L'espèce demeure relativement abondante dans les eaux canadiennes, mais sa faible fécondité, sa longue durée de génération (23 ans), sa vulnérabilité à la surpêche démontrée dans les eaux adjacentes des États-Unis et l'incertitude entourant l'abondance de femelles matures constituent des sources de préoccupations.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 2010.

Chabot des montagnes Rocheuses***Cottus sp.*****Préoccupante****Populations du versant ouest**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce petit poisson d'eau douce est restreint à un petit nombre de localités (neuf) dans le bassin de la rivière Flathead, dans le sud-est de la Colombie-Britannique. Il est sédentaire à l'âge adulte et est particulièrement vulnérable à la dégradation de l'habitat causée par la construction des routes et leur utilisation.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 2010.

Morue franche***Gadus morhua*****Préoccupante****Population des lacs de l'Arctique**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

Cette unité désignable se trouve dans trois lacs isolés situés sur l'île de Baffin, au Nunavut. La superficie totale de ces trois lacs est inférieure à 20 km². L'immigration d'individus d'une autre unité désignable n'est pas possible. Un des lacs, le lac Ogac, est accessible aux pêcheurs et un grand nombre d'individus pourrait être prélevé si la pêche s'intensifie.

Répartition NUHistorique du statut

L'espèce était considérée comme étant une seule unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1998. Lorsque l'espèce a été divisée en populations séparées en mai 2003, la population de l'Arctique a été désignée « préoccupante ». Lorsque la population de l'Arctique a été par la suite divisée en deux populations (population des lacs de l'Arctique et population marine de l'Arctique) en avril 2010, la population des lacs de l'Arctique a été désignée « préoccupante », et la population initiale de l'Arctique a été désactivée.

Sébaste d'Acadie***Sebastes fasciatus*****Préoccupante****Population de la baie Bonne**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

À l'instar des autres membres de la famille des Sébastidés, cette espèce est longévive (âge maximal d'environ 75 ans), présente une maturation tardive (50 % des femelles atteignent la maturité à l'âge de 8 à 10 ans dans la population adjacente du golfe du Saint-Laurent et du chenal Laurentien) et est très vulnérable à la mortalité due aux activités anthropiques. La biologie de cette unité désignable demeure peu connue. Son aire d'occurrence est restreinte, mais ne montre aucun signe de déclin. La population a déjà été exploitée dans le passé, mais la pêche dirigée en est actuellement interdite. Cette unité désignable est susceptible de disparaître par suite d'événements aléatoires comme des déversements d'hydrocarbures.

Répartition Océan AtlantiqueHistorique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 2010.

Morue franche***Gadus morhua*****Données insuffisantes****Population marine de l'Arctique**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

L'information requise pour établir de façon fiable toute catégorie de statut du COSEPAC n'est pas disponible. Les données sur la répartition, l'abondance, l'habitat et les changements au cours du temps sont insuffisantes.

Répartition Océan AtlantiqueHistorique du statut

L'espèce était considérée comme étant une seule unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1998. Lorsque l'espèce a été divisée en populations séparées en mai 2003, la population de l'Arctique a été désignée « préoccupante ». Lorsque la population de l'Arctique a été par la suite divisée en deux populations (population des lacs de l'Arctique et population marine de l'Arctique) en avril 2010, la population marine de l'Arctique a été désignée dans la catégorie « données insuffisantes », et la population de l'Arctique initiale a été désactivée.

Arthropodes**Bleu mélissa*****Lycaeides melissa samuelis*****Disparue du pays**Répartition ONHistorique du statut

Aucune observation depuis 1991. Espèce désignée « disparue du pays » en avril 1997. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en avril 2010.

Lutin givré***Callophrys irus*****Disparue du pays**Répartition ONHistorique du statut

Espèce disparue du Canada avant 1988. Espèce désignée « disparue du pays » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en avril 2010.

Marbré insulaire***Euchloe ausonides insulanus*****Disparue du pays**Répartition BCHistorique du statut

Espèce disparue du Canada avant 1910. Espèce désignée « disparue du pays » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en avril 2010.

Bourdon à tache rousse***Bombus affinis*****En voie de disparition**Critères d'évaluation A2ce; B1ab(i,ii,iv,v)+2ab(i,ii,iv,v)Justification de la désignation

Cette espèce, qui se distingue par ses couleurs distinctives, était autrefois communément trouvée dans tout le sud de l'Ontario. Des recherches intensives menées à l'échelle de son aire de répartition canadienne ont permis de découvrir une seule petite population au cours des sept dernières années, ce qui semble indiquer un déclin d'au moins 99 % au cours des trente dernières années. L'espèce est menacée par les maladies, les pesticides et la fragmentation de l'habitat qui, chacun, pourrait causer la disparition de l'espèce dans un proche avenir.

Répartition ON QCHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2010.

Gomphe de Laura***Stylurus laurae*****En voie de disparition**Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)Justification de la désignation

Cette libellule attrayante de l'est de l'Amérique du Nord n'est connue qu'à deux localités dans le sud-ouest de l'Ontario, dans des ruisseaux sableux à cours exceptionnellement rapide. L'espèce a une très petite aire de répartition au Canada, et des preuves indiquent que son habitat connaît un déclin continu.

Répartition ONHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2010.

Monarque***Danaus plexippus*****Préoccupante**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

La présente espèce a une population de millions à un milliard d'individus. Le stade le plus vulnérable de son cycle annuel est l'hivernage. Il y a deux principales aires d'hivernage : les forêts de sapin sacré du centre du Mexique, où 90 % de la population hiverne, et les régions côtières de la Californie. La superficie totale de ces sites est relativement petite, et les menaces, causées particulièrement par l'exploitation forestière dans les forêts de sapin sacré, suffisent à indiquer que l'espèce pourrait devenir menacée dans un proche avenir.

Répartition BC AB SK MB ON QC NB PE NSHistorique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1997. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2001 et en avril 2010.

Mollusques

Épioblasme ventrue

Epioblasma torulosa rangiana

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Cette petite moule d'eau douce est restreinte à deux rivières du sud de l'Ontario. Depuis l'évaluation initiale (2000) du COSEPAC, la présence d'une petite population, possiblement reproductrice, a été découverte dans la rivière Ausable, quoique seulement 16 individus vivants, dont un individu juvénile, ont été trouvés au cours des 10 dernières années. Un recrutement a été observé à plusieurs sites le long de la rivière Sydenham et la population semble stable, mais son rétablissement perçu pourrait refléter l'augmentation de l'effort d'échantillonnage survenu au cours des 12 dernières années. Le principal facteur limitatif est la disponibilité d'un habitat aquatique peu profond, aux eaux agitées et sans alluvions. Les deux populations riveraines se trouvent dans des régions qui sont l'objet d'une exploitation agricole et d'un développement urbain et industriel intenses et sont exposées à l'envasement et à la pollution. À l'échelle mondiale, seulement quatre populations, dont les deux populations canadiennes, montrent des signes de recrutement.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en avril 2010.

Villeuse haricot

Villosa fabalis

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Cette moule d'eau douce est l'une des plus petites moules présentes au Canada. Elle se trouve dans deux rivières dans le sud de l'Ontario. La population de la rivière Sydenham représente plus de 99 % de la population totale estimée. Selon l'évaluation initiale (2000) du COSEPAC, l'espèce avait disparu de la majeure partie de son aire de répartition canadienne et était confinée à une seule rivière; cependant une nouvelle, quoique petite, population a été découverte en 2004 dans la rivière North Thames. Treize individus vivants ont été trouvés dans cette rivière entre 2004 et 2008. Le principal facteur limitatif est la disponibilité d'un habitat aquatique peu profond, aux eaux agitées et sans alluvions. Les deux populations riveraines se trouvent dans des régions faisant l'objet d'une exploitation agricole et d'un développement urbain intenses et sont exposées à l'envasement et à la pollution. Des moules zébrées envahissantes ont rendu la majeure partie de l'habitat historique non propice à l'espèce et représentent une menace continue pour l'une des dernières populations restantes.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en avril 2010.

Lampsile fasciolée

Lampsilis fasciola

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette moule d'eau douce de taille moyenne se limite à quatre réseaux hydrographiques et au delta du lac Sainte-Claire, dans le sud de l'Ontario. Depuis l'évaluation initiale « en voie de disparition » du COSEPAC en 1999, des relevés ont permis d'identifier une grande population reproductrice antérieurement inconnue dans la rivière Maitland. Les moules dans la rivière Thames se reproduisent aussi maintenant. La plus grande population se trouve dans la rivière Grand; des populations plus petites mais apparemment reproductrices sont présentes dans la rivière Ausable et le delta du lac Sainte-Claire. Bien que la qualité de l'eau et de l'habitat se soit dégradée dans la majeure partie de l'ancienne aire de répartition de l'espèce au Canada, des signes d'amélioration ont été notés chez certaines populations, mais les habitats dans les Grands Lacs sont maintenant lourdement infestés par des espèces de moules envahissantes et ne conviennent pas aux moules indigènes. Le principal facteur limitatif est la disponibilité de l'habitat de rapides peu profond et sans alluvions. Toutes les populations de rivières se trouvent dans des régions qui sont l'objet d'une exploitation agricole et d'un développement urbain et industriel intenses et sont menacées par la dégradation, l'envasement et la pollution. Les moules envahissantes continuent de menacer la population du delta du lac Sainte-Claire et pourraient constituer une menace pour les populations des rivières Grand et Thames si elles envahissaient les réservoirs situés en amont.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en octobre 1999.

Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en avril 2010.

Vertigo à crêtes fines

Nearctula sp.

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette minuscule espèce d'escargot terrestre est à l'extrémité nord de son aire de répartition et se trouve dans les basses terres bordant le détroit de Georgie et au sud de l'île de Vancouver. La plupart des individus vivent sur l'écorce d'érables à grandes feuilles, et leur dispersion d'un arbre ou d'un site à l'autre semble limitée. Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce sont l'élimination des arbres et la dégradation de l'habitat causées par l'expansion urbaine, la construction de routes et d'éléments d'infrastructure connexes, l'exploitation forestière et l'agriculture.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 2010.

Plantes vasculaires

Asclépiade à quatre feuilles

Asclepias quadrifolia

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(iii,v)+2ab(iii,v); C2a(i); D1

Justification de la désignation

Seulement deux petites populations existantes, chacune comptant un très faible nombre d'individus, sont connues au Canada à l'extrémité orientale du lac Ontario. Il semblerait que les populations historiques dans la région de Niagara Falls seraient disparues. Les populations existantes se trouvent dans des communautés forestières décidues à sol calcaire très rares, où les plants sont menacés par l'ombrage créé par un arbuste envahissant, le nerprun cathartique, et diverses espèces indigènes d'arbres et d'arbustes en expansion en l'absence de feux de surface. Le développement résidentiel constitue une menace potentielle au plus grand site. Le développement futur sur ce site demeure une possibilité raisonnable.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2010.

Benoîte de Peck

Geum peckii

En voie de disparition

Critères d'évaluation A2c+4c; B1ab(ii,iii)+2ab(ii,iii)

Justification de la désignation

Au Canada, cette espèce en péril à l'échelle mondiale est géographiquement restreinte à trois localités d'habitat de tourbière ouverte en Nouvelle-Écosse. Son habitat a diminué en raison de l'empiètement par la végétation ligneuse exacerbé par le drainage artificiel des sites. Des portions de l'habitat ont également été dégradées par les goélands nicheurs. Les menaces, dont les véhicules tout-terrain, l'entretien des routes ainsi que le développement, ont également eu un impact sur l'espèce. Il existe moins de 9 000 individus matures qui, pour la plupart, se trouvent sur des terres privées.

Répartition NS

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1986. Réexamen et confirmation du statut en avril 1999, en mai 2000, et en avril 2010.

Castilléje de Victoria

Castilleja victoriae

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Cette petite herbacée annuelle est confinée à un très petit secteur de la Colombie-Britannique ainsi qu'à un site dans l'État de Washington adjacent. Elle est restreinte à des microhabitats humides de façon saisonnière compris dans l'écosystème très fragmenté et en déclin du chêne de Garry. Cinq des neuf populations canadiennes ont disparu avant

1957, et une autre semble être disparue récemment. Les trois ou quatre populations restantes sont vulnérables à la compétition continue de plusieurs plantes exotiques envahissantes. Deux de ces populations sont très petites et se trouvent dans des secteurs utilisés à des fins récréatives où le piétinement représente un problème continu.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2010.

Magnolia acuminé

Magnolia acuminata

En voie de disparition

Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation

Cette espèce du couvert forestier de la zone carolinienne du sud de l'Ontario est présente sous la forme d'une série de petites populations réparties dans une région au couvert forestier très fragmenté. La population totale canadienne s'établit à environ 200 individus. La plupart des sites ne comptent que quelques individus reproducteurs matures, et plusieurs sites ne comportent qu'un seul arbre et ne montrent aucun signe de régénération, ce qui rend l'espèce très vulnérable à certains événements catastrophiques, tels que les tempêtes de verglas. L'habitat de l'espèce est soumis en permanence aux effets des perturbations locales et du rétrécissement de la superficie de la forêt.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1984. Réexamen et confirmation du statut en avril 1999, en mai 2000, et en avril 2010.

Mauve de Virginie

Sida hermaphrodita

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Cette herbacée vivace remarquable et rare à l'échelle mondiale de la famille des Malvacées se trouve dans des habitats riverains et humides ouverts où elle se reproduit au moyen de graines ou par voie asexuée, au moyen de l'allongement des rhizomes. Seulement deux petites populations, établies à environ 35 km l'une de l'autre, sont connues dans le sud-ouest de l'Ontario où elles sont menacées par un déclin continu de la superficie et de la qualité de leur habitat causé par une graminée envahissante agressive et l'expansion d'une carrière.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2010.

Oponce de l'Est

Opuntia humifusa

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Ce cactus des habitats sablonneux est restreint au Canada à deux très petites localités dans l'extrême sud-ouest de l'Ontario, le long de la rive nord du lac Érié. Les deux populations indigènes sont principalement menacées par la perte et la dégradation de l'habitat causées par la succession végétale et l'érosion du littoral. Des événements stochastiques pourraient facilement éliminer la population de l'île Pelée, qui ne compte que quelques individus.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1985. Réexamen et confirmation du statut en avril 1998, en mai 2000, et en avril 2010.

Pin à écorce blanche

Pinus albicaulis

En voie de disparition

Critères d'évaluation A3ce+4ace

Justification de la désignation

Au Canada, cette espèce longévive de pin à cinq aiguilles se trouve uniquement à haute altitude dans les montagnes de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Selon des prévisions, la rouille vésiculeuse du pin blanc causerait à elle seule, un

déclin de plus de 50 % sur une période de 100 ans. Les effets du dendroctone du pin ponderosa, des changements climatiques et de la suppression des incendies accroîtront davantage le taux de déclin. Il est fort probable qu'aucune des causes du déclin ne puisse être renversée. L'absence de potentiel d'une immigration de source externe, les caractéristiques du cycle vital de l'espèce comme la maturation tardive, le faible taux de dispersion, ainsi que la dépendance à l'égard des agents de dispersion contribuent toutes à augmenter le risque de disparition de cette espèce au Canada.

Répartition BC AB

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2010.

Liatris à épi

Liatris spicata

Menacée

Critères d'évaluation B1ab(ii,iii,iv,v)+2ab(ii,iii,iv,v)

Justification de la désignation

Cette herbacée vivace remarquable est restreinte au Canada à quelques habitats restants de prairie à herbes hautes dans le sud-ouest de l'Ontario. Diverses menaces, telles que la non-application systématique du feu pour prévenir l'envahissement des espèces ligneuses, la propagation des espèces envahissantes, la perte d'habitat causée par l'exploitation agricole et le développement, et diverses pratiques de gestion, incluant la fauchage, font en sorte que l'espèce est toujours à risque.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1988. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en mai 2001. Réexamen et confirmation du statut en avril 2010.

Éléocharide tuberculée

Eleocharis tuberculosa

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Au Canada, ce carex existe sur les rives tourbeuses et sablonneuses de seulement six lacs dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. L'utilisation de véhicules tout-terrain le long des rives des deux plus grands lacs, où sont concentrés la plupart des effectifs de la population canadienne, a causé la dégradation d'une partie de l'habitat de l'espèce. Le développement de chalets et les impacts connexes (qualité de l'eau et perturbations de l'habitat) sont actuellement des menaces limitées qui ont le potentiel de s'accroître dans le futur. Des relevés plus intensifs des habitats riverains indiquent que l'espèce est un peu plus abondante que ce qui avait été documenté auparavant.

Répartition NS

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en mai 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en avril 2010.

Iris du Missouri

Iris missouriensis

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette plante vivace remarquable est présente à dix sites indigènes ainsi qu'à quelques sites où elle semble avoir été introduite. Elle se trouve principalement dans les prairies du sud de l'Alberta. Plusieurs nouvelles populations ont été découvertes depuis la dernière évaluation de l'espèce. La superficie occupée et la taille de la population totale des plants indigènes sont maintenant connues comme étant plus grandes que déterminées antérieurement. La population canadienne totale semble stable, mais sa taille fluctue. L'espèce est vulnérable à la compétition constante de plantes envahissantes, mais le piétinement dans les endroits faisant l'objet d'un important pâturage a grandement été atténué par les mesures de rétablissement.

Répartition AB

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1990. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en avril 2010.

Lichens

Pseudocyphellie des forêts surannées

Pseudocyphellaria rainierensis

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce lichen foliacé arboricole est endémique aux vieilles forêts pluviales de l'ouest de l'Amérique du Nord. Au Canada, l'espèce se limite à des secteurs bordant ou avoisinant le littoral sud de la Colombie-Britannique. La récente découverte de mentions additionnelles a seulement permis d'élargir légèrement l'aire d'occurrence connue, et l'espèce demeure menacée par la perte continue des vieilles forêts causée par la coupe à blanc. La faible capacité de dispersion de ses propagules lourds contribue à sa rareté, tout comme sa répartition restreinte aux milieux très riches en éléments nutritifs, comme les zones de dégouttement des vieux cyprès jaunes, les pieds de talus et les forêts littorales abritées. Ce lichen présente une répartition généralement discontinue et ne colonise qu'un très faible nombre d'arbres dans les peuplements où il est établi.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1996. Réexamen et confirmation du statut en avril 2010.

*Les critères d'évaluation et les justifications de la désignation ne sont pas précisés lorsqu'une révision de la classification est effectuée dans le cadre d'une évaluation du statut. Le processus d'évaluation du statut s'applique lorsqu'une révision de la classification s'avère nécessaire et qu'il est raisonnablement certain que le statut d'une espèce sauvage n'a pas changé depuis la dernière évaluation.

**Le rapport sur le chardon de Pitcher (*Cirsium pitcheri*) a été retiré dans le but de permettre l'inclusion de données génétiques. Le rapport sur le collème bâche (*Collema coniophilum*) a été retiré afin d'incorporer plus d'information sur les activités de recherche et de mieux définir les menaces. Le rapport sur le gomphe ventru (*Gomphus ventricosus*) a été retiré et une version révisée du rapport de situation sera préparée. Il est prévu que ces espèces sauvages seront econsidérées par le COSEPAC en novembre 2010. L'évaluation de la grenouille-à-queue des Rocheuses (*Ascaphus montanus*) a été remise.

08/06/2010